

Doctorants en sciences sociales, le droit à un avenir

Ce texte a été rédigé avec l'intention de donner une base commune à l'ensemble des discussions qui vont être menées dans les divers collectifs, coordination,... de doctorants en sciences sociales dans le cadre des Etats-Généraux de la Recherche.

Comme il est probable que ce sont les premières propositions qui seront les mieux écoutées par les différents comités de synthèse (groupes de coordination, CloEg, CIP,...) qui structurent les débats et comme il nous semble important de ne pas laisser à d'autres l'initiative de parler en notre nom, il nous a paru essentiel de réagir collectivement le plus rapidement possible.

Or il est difficile d'imaginer un moyen de rassembler l'ensemble des doctorants en sciences sociales dans une structure qui permettrait de travailler directement à la formulation de telles propositions. Il semble en effet plus pertinent de mettre à profit les nombreuses structures qui sont déjà à l'origine du succès de la mobilisation des doctorants (sous la forme de collectifs, de coordination,...) pour faire émerger une réflexion commune.

Partant de ce constat, nous proposons de diffuser ce texte qui peut servir de *point de départ* aux discussions dans les collectifs. Nous nous chargerons dans un second temps de rassembler les propositions, amendements, remarques,... que vous proposerez dans un seul document qui sera communiqué au CIP.

Nous avons tenté d'identifier le mieux possible les points d'appui autour desquels les discussions dans les différents collectifs pourront s'articuler. Ces trois points ne sont pas exhaustifs, d'autres pourront être rajoutés ou ils pourront eux-mêmes être reformulés.

Envoyez-nous donc vos propositions, et ce suffisamment rapidement pour que nous ayons le temps de toutes les réunir dans un unique document. Ce document, nous vous le renverrons pour un vote final, avant de le remettre au CIP, signé collectivement par tous les collectifs et individus qui auront participé à l'écriture de la version finale.

Notre réflexion part de trois constats, qui selon nous doivent être abordés collectivement :

- La pénurie d'allocations proposées aux doctorants en sciences sociales
- Les contradictions de l'organisation actuelle de l'encadrement du travail des doctorants
- Le manque de débouchés

Le financement des doctorants en sciences sociales

La pénurie du nombre d'allocations de recherche proposées aux étudiants s'inscrivant en thèse est au cœur des réflexions à engager dans le cadre de ces états-généraux de la Recherche.

Le rapport du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de la Recherche sur les études doctorales de Mai 2001 (non renouvelé depuis) dénombre 39 446 thèses en cours en Sciences Humaines et Sociales (SHS) en 2000 – soit 20 626 thèses en Sciences de l'Homme et des Humanités et 18 820 en Sciences de la Société – contre 24 724 thèses en sciences dites « dures »¹.

En sciences, ce sont donc deux doctorants sur trois qui appartiennent aux SHS. Quand on sait qu'aujourd'hui le nombre total de jeunes chercheurs est équivalent à celui des chercheurs et des enseignants-chercheurs, et qu'ils représentent donc la moitié du potentiel national de recherche, on mesure mieux l'importance des travaux des jeunes chercheurs dans la production scientifique globale.

Or le taux des thèses financées par des allocations de recherche reste faible, voire extrêmement insuffisant dans le cas des doctorants inscrits en SHS : selon le rapport sur les études doctorales (2001), le taux de financement des doctorants inscrits en sciences « dures » en première année était compris pour la rentrée 1999 entre 83,6 % et 94,7 % et chute dramatiquement dans le cas des Sciences de la Société et des Sciences de l'Homme et des Humanités à des taux respectifs de 25,1 % et de 16,6 % !

Cette insuffisance de financement entérine un certain nombre de problèmes structurels – recherches de moins bonnes qualités, doctorants peu impliqués dans les universités et les laboratoires – qui sont identifiés aujourd'hui comme autant de points à « réformer » et qui ne sont en réalité que les simples conséquences de la précarisation progressive du statut des doctorants.

Le nombre d'allocations de recherche proposées aux étudiants inscrits en Sciences Humaines et Sociales est largement insuffisant en regard du nombre d'étudiants qui s'engagent aujourd'hui dans cette voie. La grande majorité des doctorants qui travaillent dans ces disciplines se voient donc dans l'obligation de s'engager dans des activités parallèles afin de financer leurs

¹ Maths, Info, Physique, Sciences de la Terre et de l'Univers, Chimie et Science des matériaux, Biologie, médecine et Santé

études (multiplication de « petits boulots », de vacances dans les universités, postes d'ATER ou de chercheurs contractuels dans les meilleurs des cas,...).

La situation est d'autant plus paradoxale que les universités souffrent aujourd'hui d'un manque aigu de personnels enseignants qu'elles n'arrivent même plus à combler avec la multiplication de postes de vacation. Ce besoin est par ailleurs amené à s'aggraver avec la mise en place du LMD et le « suivi personnalisé des étudiants » prévu par cette réforme notamment.

Les réponses apportées aujourd'hui à cette double problématique de pénurie de financements et d'enseignants-chercheurs sont totalement inadaptées :

- Pour les doctorants dont le travail est souvent très pénalisé par la précarité de leur situation financière et qui peinent à dégager le temps nécessaire à la poursuite de leurs recherches ;
- Pour les universités qui recourent massivement aux vacances pour tenter de compléter des équipes d'enseignants émiettées et qui malgré cela n'arrivent pas à proposer un taux d'encadrement suffisant à leurs étudiants².

Seule une augmentation massive du nombre de financements proposés aux doctorants en sciences sociales permettrait aujourd'hui de faire face à ces difficultés. En finançant directement un plus grand nombre d'étudiants, cette augmentation permettrait d'améliorer la qualité des recherches menées. En inscrivant les doctorants dans les problématiques de l'université et en les associant de manière plus systématique à l'enseignement, cette augmentation permettrait aussi d'enrayer l'émiettement des équipes d'enseignement.

Les doctorants doivent donc être des étudiants-chercheurs : *étudiants* parce qu'engagés dans une formation, mais aussi *chercheurs* parce qu'impliqués dans des problématiques concrètes de participation aux charges d'enseignement et à la recherche.

Il est aujourd'hui important de réhabiliter le rôle des doctorants aussi bien dans les laboratoires et à l'université. Cette réhabilitation se traduit par l'ouverture d'un certain nombre de droits élémentaires :

- Un financement sans lequel aucun engagement ne peut être imaginé
- La sécurité sociale
- La cotisation à la retraite

² Il manque aujourd'hui 17 000 enseignants-chercheurs dans les universités selon les propres normes du Ministère de l'Éducation (San Rémo).

L'encadrement des doctorants en sciences sociales

Dans le système actuel d'encadrement des doctorants en sciences sociales, la réalisation de la thèse et les possibilités de sa réalisation se jouent dans un face à face entre l'étudiant-chercheur et le directeur de thèse. Or cette situation d'enfermement contient des aspects dangereux pour le thésard mais aussi mutilants pour la pratique de la recherche. Le moment de la thèse est le seul dans la formation de l'étudiant où son inscription dépend non pas de ses résultats ni de la qualité de son projet mais du bon vouloir d'un professeur. Alors que l'engagement dans la recherche nécessiterait une élaboration collective au sein d'une équipe de recherche ou d'un laboratoire, enfin de compte il ne relève que d'un pouvoir individuel, hiérarchique et administratif. Loin d'être fécond scientifiquement ce système contribue à isoler le doctorant en ne l'inscrivant pas dans le cadre de son laboratoire. Par ailleurs ce mode de fonctionnement implique toute une série de dominations, non fondées sur l'aspect scientifique, qui laisse le doctorant à la merci de son directeur de thèse. Alors que celui-ci a peu d'obligations envers son thésard (rien sur le nombre d'entretiens, de réunions collectives, rien sur la limitation du nombre d'étudiants qu'un directeur peut inscrire...), ce dernier est bien souvent contraint, pour pouvoir continuer sa thèse, de « travailler » pour son directeur : « pillage » des recherches, participation « forcée » à des corrections de copies, travail administratif... le thésard se transforme bien souvent en assistant. Ceci peut aussi déboucher sur des pratiques, récemment mis au jour, de dominations plus brutales : harcèlement moral, harcèlement sexuel.

Si le travail du doctorant doit nécessairement s'inscrire dans une relation scientifique avec ses pairs, il nous semble que ceci doit aussi se faire en favorisant l'indépendance matérielle et scientifique plutôt que les rapports de dominations ; le travail collectif plutôt que l'isolement et la soumission.

Si la question du financement demeure le point crucial pour la conduite d'une thèse ; les conditions d'encadrement parce qu'elles influent sur les conditions d'études et sur l'intégration dans l'institution universitaire doivent aussi être repensées. Comme nous l'avons constaté la relation doctorant/ directeur de thèse implique une forte dépendance voire soumission du premier envers le second. Cet enfermement n'est pas souhaitable d'un point de vue sociale mais pas non plus d'un point de vue scientifique. Pourquoi, alors ne pas mettre en place des directions collégiales de thèse. Ceci aurait l'avantage de dissoudre ou au moins d'atténuer, avec la pluralité des interlocuteurs, les rapports de dominations tout en favorisant la diversité des points de vue et

des collaborations scientifiques. Par ailleurs ceci impliquerait autour du doctorant une équipe de recherche et ainsi permettrait de mieux l'intégrer dans son laboratoire. Car en effet, rompre la dépendance est aussi un préalable pour rompre l'isolement du doctorant. Il est alors nécessaire que celui-ci fasse partie intégrante du laboratoire auquel il est rattaché. Concrètement ceci peut se traduire par : 1) la mise à disposition d'outils (ordinateurs, téléphones, logiciels...) et de locaux ; 2) l'implication du doctorant dans des recherches et publications collectives au sein du laboratoire ; 3) la représentation obligatoire des doctorants dans les instances de décisions et d'élaboration des politiques de recherche dans les laboratoires et les départements. Ces points sont les conditions à la fois d'une plus grande indépendance scientifique et administrative du doctorant mais aussi le moyen de favoriser son insertion dans un milieu auquel il se destine bien souvent.

Quels débouchés pour le titulaire d'un doctorat en sciences humaines et sociales ?

Le dernier problème, et pas le moindre, qui touche les doctorants en sciences sociales reste celui des débouchés. En effet pourquoi s'engager dans un travail de 3 à 6 ans si l'on ne peut espérer trouver un poste ou un emploi valorisé à la fin. Alors que la demande sociale concernant la production de connaissance sur nos sociétés est en expansion, le nombre de chercheurs et d'enseignants chercheurs diminue de façon importante. Pour l'année 2004, ceci se traduit par zéro création de postes. De même, on sait que selon les propres normes du ministère il manque environ 17 000 enseignants chercheurs dans les universités. Cette faiblesse de la politique de l'emploi dans la recherche ne se traduit pas simplement dans sa dimension quantitative. Plusieurs problèmes qualitatifs se posent aussi. Tout d'abord, par la multiplication des contrats précaires, notamment les post-docs. Ensuite par une reconnaissance totalement insuffisante du niveau « doctorat » (bac+8).

Si les sciences sociales ont un avenir cela doit passer par :

- L'augmentation massive du nombre de vrai postes (CDI) de chercheurs et d'enseignants chercheurs
- La valorisation et la reconnaissance du doctorat, en facilitant l'accès des doctorants aux concours et aux postes de la fonction publique et en inscrivant ce niveau dans les conventions collectives.

Etienne Pénissat (Doctorant en Sciences Politiques, ENS/EHESS)

etienne.penissat@wanadoo.fr

Loup Wolff (Doctorant en sociologie, ENS/EHESS-CEE)

loup.wolff@ensae.org